



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1020-03-2020

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 8 septembre 2020, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant:

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 1020-03-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1020-2015, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA COLLECTE ET À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la *Loi* et est disponible pour consultation sous la rubrique Administration municipale / Règlements municipaux sur le site Internet de la ville [www.bromont.com](http://www.bromont.com).

Bromont, ce 11<sup>e</sup> jour de septembre 2020.

La greffière par intérim,

Ève-Marie Préfontaine, avocate  
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques par intérim